

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUSERANS-PYRÉNÉES

27 septembre 2018 – 18 heures - Salle de Combelongue à Rimont

Présents : Alain BARI, Nejma BEUSTE, Marie-Léone BLAIN, Jean BOISVERT, Frédéric BONNEL, Christiane BONTE, Jean BOUSSION, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Christian CARRERE, Alain CAU, Monique CHARLES, René CLASTRES, Michèle COLIN, Raymond COUMES, Pierre CUXAC, Armindo DA SILVA, Etienne DEDIEU, Jean-Claude DEGA, Gilbert DE SACRAMENTO, Jean-Luc DELPEUCH, André DESCOINS, Gérard DUBUC, Jean-Marc DURAN, Jean-Louis EYCHENNE, Pierre EYCHENNE, Gabriel FAURE, Jocelyne FERT, Martine FROGER, Aimé GALEY, Patrick GALY, Aline GENCE, Claude GESLIN, Lucien GRANIER, Michel ICART, Patrick LAFFONT, Alain LEVI, Aline LONG TORRELL, Denis LOURDE, Jeanine MERIC, Jean-Jacques MERIC, Alain METGE, Richard MEYNARD, Aline MORERE, Nadine NENY, Yvon OCHANDORENA, Geneviève OSMOND, Anselme POIGNANT, Alain PONS, Gérard PONS, Denis PUECH, Francis PUJOL, René PUJOL, Francis RESPAUD, Evelyne ROLAIN-PUIGCEVER, Robert ROUDIL, Gérald ROVIRA, Alain SERVAT, Yves SUTRA, Christine TEQUI, Roland TEYCHENNE, Robert THIRION, Alain TORTET, Elisabeth TOTARO, Gérard TOUGNE, Rémy TOULZA, Thierry TOURNE, Alain TOUZET, François VELTER, André VIDAL, Christiane VIGNAU, Jean-Noël VIGNEAU.

Procuration : ARTAUD Daniel à André VIDAL, Henri ANDRIEU à Denis LOURDE, Nathalie AURIAC à Gérard CAMBUS, Simon BAVARD à Marie-Léone BLAIN, Roland BERNIE à Patrick LAFFONT, Rémy DEMAZOIN à Patricia DANDURAND, Carole DURAND-FILLOLA à Thierry TOURNE, Bernard LAMARY à Jean-Jacques MERIC, Pierrette LAPEYRE à Etienne DEDIEU, Maryse PERIGAUD à Jocelyne FERT, Marie-Christine SOULA à Yves SUTRA.

Excusés : Magalie BERNERE, Gaëlle BONNEAU, Léo GARCIA, Noëlle MORALES, Fatima RAFAI, Jacques RENOUD, Marc-Henri SEUBE.

Absents : Josiane BERTHOUMIEUX, Alain BOURGEON, Laurent BOUTET, Emmanuel CECILE, Nadège COMBET, Eric COUZINET, Charles DAFFIS, Patricia DANDURAND, Jean-Claude DEDIEU, Jean-Michel DEDIEU, Sylvie DOMENC, Jean-Paul FALGUIE, Léon-Pierre GALY-GASPARROU, Oscar GIROTTO, Bernard GONDRAN, Yvan GROS, Georges HISPA, Germain JOLIBERT, Catherine MERIOT, Alex MIROUSE, François MURILLO, Elisabeth ORTET, Claude PUJOL, Thierry RESPAUD, Christian ROUCH, Gilles SOULA, Patrick TIMBART, Eric TORTECH, Patrick TURLAN, Marc WOIRY.

Secrétaire de séance : André DESCOINS

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 juillet 2018
- Décisions du Bureau Communautaire des 18 juillet et 30 août 2018

1) Dossiers soumis à délibération du conseil communautaire

Finances

- Attributions de compensation suite au transfert de compétence voirie, agent local d'insertion, aire d'accueil des gens du voyage, maison de services au public
- Contribution Foncière des Entreprises
- Exonération de TEOM
- Taxe de Séjour
- Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) (rapport n° 5)
- Le coefficient de revalorisation des tarifs de la TASCOM
- Décision modificative budget annexe eau et assainissement travaux réseaux Quai du Gravier à Saint-Girons

Compétences

- Intérêt communautaire du Commerce et de l'Aménagement

2) Questions diverses

Début de séance 18h00

- **Validation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 juillet 2018 à l'unanimité (83 voix)**
- **Décisions du Bureau Communautaire des 18 juillet, 30 août et 13 septembre 2018 approuvées à l'unanimité (83 voix).**

Arrivée de Patricia Dandurand, Laurent Boutet, Germain Jolibert, Alex Mirouse

3) DOSSIERS SOUMIS À DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Finances

- **Attributions de compensation** suite au transfert de compétence « **Maison de services au public** » de la commune de Saint-Girons vers la communauté de communes
 - **Vote** **pour 87** **contre 0** **abstention 0**
- **Attributions de compensation** suite au transfert de compétence « **Aire d'accueil des gens du voyage** » de la commune de Saint-Girons vers la communauté de communes
 - **Vote** **pour 87** **contre 0** **abstention 0**
- **Attributions de compensation** suite au transfert de compétence « **Agent local d'insertion** » de la communauté de communes vers les communes du territoire historique du Séronais
 - **Vote** **pour 87** **contre 0** **abstention 0**

Arrivée de Josiane Berthoumieux

- **Attributions de compensation** suite au transfert de compétence « **Voirie** » de la communauté de communes vers les communes des territoires historiques de Val Couserans et Volvestre
 - **Vote** **pour 83** **contre 0** **abstention 5**

Arrivé de Charles Daffis, Jean-Paul Falguié

- **Contribution Foncière des Entreprises**

Chiffres d'affaires en €	Base minimum		Cotisation correspondante (aux taux	
	Sans vote	proposition 2019	Sans vote	proposition 2019
<= 10 000	458 €	500 €	177 €	193 €
<= 32 600	641 €	900 €	247 €	347 €
<= 100 000	740 €	1 300 €	285 €	501 €
<= 250 000	817 €	2 200 €	315 €	848 €
<= 500 000	878 €	4 000 €	338 €	1 542 €
> 500 000	795 €	6 000 €	306 €	2 312 €

- **Vote** **pour 76** **contre 9** **abstentions 5**

- **Exonération de TEOM**

Il est proposé d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les entreprises énumérées ci-dessous, au titre de l'année d'imposition 2019.

- **La SCI VALIER – S.A.S. LILAT**, 52 Route de Toulouse – 09190 SAINT-LIZIER
- **LIDL**, Route de Toulouse - 09190 SAINT-LIZIER
- **La SCI FLODELPH**, demeurant 4 rue du Quai – 09200 SAINT-GIRONS, propriétaire de propriétés à Grees 09190 SAINT-LIZIER, louées à la **SAS BUT INTERNATIONAL**
- **La SCI LOUPI**, demeurant à Blanc – 09190 SAINT-LIZIER, propriétaire d'une propriété bâtie à 51 route de Toulouse – 09190 SAINT-LIZIER, louée à la **SARL PHOEBUS**.
- **M. ORTS Raymond**, demeurant Résidence AGORA-OUEST, 40 Place du Millénaire 34 000 MONTPELLIER, propriétaire d'une propriété bâtie à 15 route de Toulouse 09190 SAINT-LIZIER, louée à **POMPES FUNEBRES SARL JMC**
- **La SAS SARIEGE**, Le Pont du Baup – 09190 SAINT-LIZIER
- **La SARL CINQ DIS 09**, 1075 Avenue de la résistance – 09200 SAINT-GIRONS
- **La SARL LAX**, 30 avenue d'Aulot – 09200 SAINT-GIRONS
- **La Société SAICA NATUR SUD**, Zone Industrielle du Couserans – 09160 CAUMONT
- **La SCI Le Crabère**, demeurant avenue de la Résistance – 09200 SAINT-GIRONS, propriétaire d'une propriété bâtie et d'une propriété non bâtie n°261+00262F louée à la société **LAFFORGUE MATERIAUX**
- **Madame MERIC Jeanne Yolande**, demeurant route d'Antichan 09190 LORP-SENTARAILLE, propriétaire d'une propriété bâtie et d'une propriété non bâtie à Hountas - 50 avenue Charles de Gaulle 09190 LORP-SENTARAILLE, louées à la **SCI Le Crabère – LAFFORGUE MATERIAUX**
 - **Vote** **pour 90** **contre 0** **abstention 0**

- **Taxe de Séjour** tarifs 2019

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif voté Couserans-Pyrénées
Palaces	0,70 €	4,00 €	2,5 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,00 €	0,85 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,30 €	0,85 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20 €	0,80 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20 €	0,60 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €

Catégories d'hébergement	Taux minimum	Taux maximum	Taux voté Couserans- Pyrénées
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air	1 %	5 %	4 %

➤ **Vote** **pour 90** **contre 0** **abstention 0**

Départ de Francis Respaud qui donne procuration à Aline Long Torrell

- Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Prévisions budgétaires pour 2019 :

- Pour le **SYCOSERP**, les prévisions budgétaires restent identiques à celles de 2018 à savoir **150 727€**.
- En ce qui concerne le **SMBVA** (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize), les prévisions budgétaires, pour l'ensemble des territoires concernés, s'élèvent à :
 - 373 000€ pour les travaux d'investissement
 - 72 000€ pour le fonctionnement

Une estimation d'un taux de subvention de 60% a été prise en compte.

La part revenant à la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées pour ses communes membres concernées est de 27.3%.

Les prévisions budgétaires pour la part **SMBVA** s'élèvent donc à 48 594€.

Soit dépenses totales : 199 321€ pour 2019 (pour mémoire en 2018 : 179 043€)

➤ **Vote** **pour 90** **contre 0** **abstention 0**

- Le coefficient de revalorisation des tarifs de la TASCOM

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été créée par la loi n°72-657 du 13 juillet 1972. Cette taxe est assise sur la surface de vente des magasins de commerce de détail. Elle est due par tous les commerces exploitant une surface de vente au détail dépassant 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 460 000€.

Un scénario d'augmentation maximum du coefficient de la TASCOM (augmentation de 0,05 point par an) permettra de majorer le produit fiscal communautaire de près de 10 k€ par an, soit 40 k€ à horizon de 2022 :

	2018	2019	2020	2021	2022
Coefficient	1,00	1,05	1,10	1,15	1,20
TASCOM	210 139	220 646	231 153	241 660	252 167
Effet modulation tarif		10 507	21 014	31 521	42 028

➤ **Vote** **pour 89** **contre 1** **abstention 0**

- Décision modificative budget annexe eau et assainissement travaux réseaux Quai du Gravier à Saint-Girons

La ville de Saint Girons a engagé des travaux d'aménagement sur le Quai du Gravier et projette de renouveler les revêtements de chaussée de plusieurs rues perpendiculaires à ce dernier.

D'autre part, il indique que l'inspection caméra réalisée sur le quai du gravier a révélé des anomalies sur le réseau d'assainissement des eaux usées qui sont la cause de bouchages constatés avec une fréquence anormale.

Par ailleurs, les conduites d'eau potable sont des conduites anciennes en fonte et certains branchements anciens sont en plomb.

Aussi, il est opportun de précéder les travaux projetés par la ville de Saint Girons, en renouvelant les réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le linéaire qui présente des défauts.

L'estimation des travaux, incluant la maîtrise d'œuvre, est la suivante :

Eau potable : 100 000 €HT
 Assainissement des eaux usées : 150 000 €HT

Il convient de procéder à des ajustements budgétaires qui se traduisent par des transferts de crédits entre opérations d'investissements.

Budget Annexe Service des Eaux du Couserans – Eau Potable			
Dépenses			
Compte	Opération	Libellé	Ajustement
2315	12	Travaux sur réseaux	- 50 000,00 €
2315	17	Périmètres de protection	- 50 000,00 €
2315	22	Renouvellement réseau eau potable Quai du Gravier et rues adjacentes - Saint Girons	100 000,00 €
TOTAL			- €
Budget Annexe Assainissement collectif			
Dépenses			
Compte	Opération	Libellé	Ajustement
2315	12	Travaux sur réseaux	- 150 000,00 €
2315	17	Renouvellement réseau assainissement Quai du Gravier et rues adjacentes - Saint Girons	150 000,00 €
TOTAL			- €

➤ **Vote pour 90 contre 0 abstention 0**

Compétences

- Intérêt communautaire du Commerce et de l'Aménagement

La définition de l'intérêt communautaire sur les deux compétences obligatoires « Commerce » et « Aménagement » ne peut être portée au vote en raison de l'absence de quorum requis (présence physique des 2/3 des membres soit 81 délégués), les délégués présents sont au nombre de 78 (+ 12 procurations non comptabilisées pour le calcul du quorum)

4) QUESTIONS DIVERSES

Départ de Nejma Beuste, Christiane Bonté, Lucien Granier, Jeanine Méric, Evelyne Rolain-Puigcerver, Jean-Jacques Méric, Richard Meynard, Thierry Tourné, Christiane Vignau.

- Homogénéisation du tarif de l'eau sur tout le territoire du Couserans
- Etat d'avancement des conventions avec les anciennes communes autonomes en eau et assainissement avant la prise de compétence par la CCCP au 1^{er} janvier 2018
- Contractualisation avec la société Eco-Mobilier
- Définition d'une ligne politique en matière touristique, économique
- Entretien des lieux de captage
- Vacances de poste sur l'abattoir de Lorp-Sentaraille
- Villages fleuris
- Accueil des entreprises en Couserans et taxes appliquées ; comparaison avec d'autres territoires
- Bilan des activités d'été sur la station de Guzet

5) MOTIONS

a) Concernant l'ours

« Les élus de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées ont souhaité réagir aux propos tenus sur Cnews par le Maire de Pau qui, répondant à la question d'un journaliste sur la réintroduction prochaine de deux ours dans les Pyrénées a déclaré : « y a une population d'ours dans l'Ariège, laissons là se répandre naturellement ».

Les élus souhaitent rappeler que le Couserans, terre de pastoralisme, est fortement impacté par les prédateurs d'une population d'une quarantaine d'ours essentiellement concentrée sur les estives de son territoire. La pérennité de ce pan important de l'économie locale est de ce fait remise en cause eu égard aux difficultés rencontrées par les éleveurs sur le terrain. Les élus réaffirment leur total soutien à ces professionnels de la montagne.

Les élus couserannais s'opposeront avec la plus grande fermeté à toute proposition s'apparentant à un cantonnement de la population ursine dans les montagnes couserannaises et ariégeoises.

Les élus réitèrent les demandes faites lors de la table ronde en Sous-Préfecture en présence de la mission ours, notamment :

- autoriser les tirs d'effarouchement
- renforcer les équipes sur le terrain pour un meilleur suivi
- retirer les ours au comportement déviant

Les élus couserannais rappellent l'urgence à prendre les mesures énoncées afin de garantir la sécurité des éleveurs et de leurs troupeaux sans oublier les randonneurs, autres usagers de la

montagne. L'incident vécu cet été par une famille, qui aurait pu se terminer en véritable drame, ne sera pas sans conséquence sur un autre pan de l'économie locale qu'est le tourisme.

Il est encore temps d'agir avant que la situation ne dégénère et que l'exaspération ne se généralise. »

➤ **vote** **77 pour** **4 abstentions** **0 contre**

b) Concernant le désenclavement du Couserans

« Les élus de la communauté de communes ont souhaité au printemps dernier faire entendre leur voix dans le cadre de la consultation sur le contournement de Mane ainsi que sur l'arrêté préfectoral autorisant les travaux de contournement des communes de Castagnède et His.

En effet, ces projets haut-garonnais auquel il convient d'associer côté ariégeois la partie Saint-Girons-Caumont sont très préjudiciables en ce qui concerne la principale compétence de la Communauté de Communes, à savoir le développement économique. La zone d'activités de Prat qui reste désespérément inoccupée faute de liaison rapide avec l'A64 en est un exemple regrettable.

Une demande de table ronde associant toutes les parties prenantes (Conseils Départementaux 09 et 31, Communautés de Communes traversées, Région et Etat) afin de discuter de ce sujet majeur pour l'avenir du Couserans a été faite. Depuis, 72 conseils municipaux ont transmis une délibération afin de relayer cette démarche.

Sans réponse à ce jour des diverses institutions rencontrées, les élus réitèrent leur demande d'une concertation élargie afin de rechercher les conditions favorisant un projet global d'aménagement d'une voie rapide de Saint-Girons à l'A64. »

➤ **vote** **81 pour** **1 abstention** **0 contre**

Fin de séance 21h00